

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL
de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR
Dimanche 1^{er} décembre 2024
Nogent-sur-Marne

1. Election du bureau fédéral

Sont présents :

Christian	VANDENBERGHE	Président
Frédéric	ANDOLFI	
Brigitte	ANDRIEU	
Fabien	AUBANEL	
François	BANTON	
Hugo	BEUREY	
Dominique	BOSQUELLE	
Jean-Pierre	BREMER	
Anne	COPIN DE NAYVILLE	
Claude	DUBOULOZ	
Bélanda	DUFOUR	
Sophie	GAUTIER-GUYON	
Pierre	GOUDET	
Nicolas	GUYOT	
Gaëlle	IRAGNE	
Gylaine	MARCHAND	
Bénédicte	OUVRY	
Jean-Raymond	PELTIER	
Marion	PESTOURIE	
Jeanne	ROCHE	
Léo	RONCHARD	
Martine	SCOTTON	
Anne	TOLLARD	

Total : 23 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :	
Vincent	ALLIGIER
Brigitte	BLAISE
Benjamin	SCRIVE

Le Président ouvre la séance à 11h00 et salue les nouveaux membres du comité.

Il félicite à nouveau les membres élus pour cette olympiade 2024/2028.

Le Président précise que la première réunion du nouveau comité directeur marque le début de notre mandat pour la gouvernance et le développement de notre discipline.

Il rappelle en préambule les différents rôles statutaires de cet organe de gouvernance. Le comité arrête les règlements fédéraux autres que ceux qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale, et notamment les règlements sportifs, les règlements disciplinaires et le règlement médical.

Il suit l'exécution du budget.

Il constitue l'organe collégial d'administration de la fédération.

Il précise l'importance de pouvoir instaurer une dynamique de travail concertée et transparente, dans l'intérêt de la fédération et de ses adhérents.

C. Vandenberghe invite les membres à contribuer activement à la construction d'une dynamique positive et tournée vers l'avenir, pour le rayonnement de l'aviron français sur le territoire national et à l'international, afin de servir l'intérêt général de la FFA.

S. Vieilledent adresse ses félicitations aux membres pour leur élection. Il précise l'engagement important de ce rôle et remercie les nouveaux membres pour leur volonté d'implication dans le développement de notre sport et de notre fédération

Dans le cadre de ce comité directeur orienté sur l'élection du bureau fédéral, Il insiste sur son devoir de réserve et rappelle que son rôle durant cette séance sera avant tout orienté sur l'accompagnement et le conseil pour un bon déroulement statutaire et réglementaire de l'ordre du jour principal.

En lien avec le positionnement et le rôle d'un comité directeur, Il procède enfin à un rappel des dispositions législatives, statutaires et réglementaires qui régissent notre fédération

Une fédération a pour objet l'organisation de la pratique d'une ou de plusieurs disciplines sportives. Elle exerce son activité en toute indépendance (association loi 1901).

Toutes les fédérations sportives doivent être agréées pour être reconnues par l'État.

La FFA entretient un relationnel très fort avec son ministère de tutelle.

Son agrément est délivré par le ministre chargé des sports, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, pour une durée renouvelable de huit ans.

La délivrance ou le renouvellement de l'agrément est, en outre, subordonné à la capacité de la fédération à participer à la mise en œuvre des politiques publiques du sport.

L'agrément est notamment fondé sur l'existence de dispositions statutaires garantissant le fonctionnement démocratique de l'association, la transparence de sa gestion et l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes ainsi que la souscription d'un contrat d'engagement républicain :

- Respecter des lois de la république
- Liberté de conscience
- Liberté des membres
- Egalité et non discrimination
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité humaine
- Respect des symboles de la république

La disposition de l'utilité publique et l'agrément permettent à la FFA de bénéficier de la mise à disposition de personnels de l'Etat. Avec un plancher à 39 et un plafond à 40 cadres nous bénéficions grâce à la pertinence de nos actions d'une direction technique nationale qui reste stable suite à la diminution des effectifs connu depuis 2010

Ces agents, exerçant des missions de conseillers techniques sportifs, sont chargés de responsabilités diversifiées, liées, au sport pour tous, au sport de haut niveau, à la formation des cadres. Ils contribuent directement à la mise en œuvre de la politique sportive de l'État et sont garants de la cohérence entre les projets de la fédération et les orientations prioritaires du ministère chargé des sports.

La délégation est après l'agrément, l'étape supérieure dans le degré de reconnaissance des fédérations sportives par l'état. Seules peuvent être délégataires les fédérations qui ont, au préalable, reçu l'agrément.

Une seule fédération est susceptible de recevoir la délégation pour une même discipline sportive.

Les fédérations délégataires disposent de prérogatives de puissance publique et se voient confier une mission de service public. A ce titre, elles disposent d'un monopole légal dans les domaines explicitement prévu par la loi ou le règlement. Le DTN liste ensuite les différentes délégations de la fédération à date :

- l'aviron de rivière, avec une reconnaissance de haut niveau,
- l'aviron de mer, incluant le sprint de plage et l'enduro, également reconnu de haut niveau,
- le para-aviron, reconnu de haut niveau pour la rivière,
- et enfin, le rameur d'intérieur.

Le DTN aborde ensuite le cadre relationnel avec l'agence nationale du sport

La Fédération Française d'Aviron (FFA) entretient une relation étroite avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour soutenir le développement du sport en France, en particulier autour de deux axes principaux : le développement des pratiques sportives, financé à travers un contrat de développement, et la performance de haut niveau, financée à travers un contrat de performance.

Puis le DTN rappelle les obligations de la FFA envers :

- le CNOSF

1. Promotion des valeurs olympiques : La FFA s'engage à promouvoir les principes fondamentaux du mouvement olympique tels que l'excellence, l'amitié et le respect. Cela inclut la lutte contre le dopage et toute forme de discrimination ou de violence dans le sport.
2. Soutien au développement du sport en France : La FFA collabore avec le CNOSF pour favoriser l'accès au sport pour tous, notamment à travers des initiatives éducatives et sociales, visant à développer la cohésion sociale et l'inclusion.
3. Respect de la gouvernance sportive : La FFA doit aligner sa gouvernance et ses opérations sur les principes de transparence et de durabilité soutenus par le CNOSF, notamment en matière d'organisation de compétitions et de développement durable.

- World Rowing

1. Conformité aux règlements internationaux : La FFA doit suivre les règles de World Rowing pour l'organisation des compétitions internationales et la sélection des athlètes.
2. Participation aux initiatives globales : La FFA s'implique dans des programmes tels que le projet « Water Wardens by Rowing », qui vise à préserver les ressources aquatiques et à sensibiliser aux impacts climatiques sur la pratique de l'aviron.
3. Développement durable : En collaboration avec World Rowing, la FFA met en œuvre des politiques pour réduire l'empreinte carbone des compétitions et promouvoir des pratiques

respectueuses de l'environnement, notamment en protégeant la biodiversité et en utilisant des équipements durables.

Enfin il aborde un ensemble de points concernant l'organisation et le fonctionnement de la fédération

Concernant sa gouvernance, la FFA est administrée par un comité directeur de 28 personnes dont un bureau fédéral composé d'au moins 8 personnes (référence aux articles 17 et 22 des statuts).

La FFA dispose, selon son règlement intérieur, de 5 commissions nationales prévues par les statuts et de 16 commissions fédérales.

Les commissions, à l'exception de celle de surveillance des opérations électorales dont le fonctionnement est précisé à l'article 26 des statuts, sont des organes chargés d'étudier et de faire des propositions sur toutes questions qui leur sont soumises par le comité directeur ou le bureau.

Elles ne sont pas habilitées à prendre des décisions.

Le comité directeur doit définir le bon mode de fonctionnement de ces commissions en relation avec le projet fédéral.

Sur le plan opérationnel, la fédération s'appuie sur ses 40 cadres techniques de la DTN mis à disposition, ainsi que sur une équipe composée de 23 collaborateurs et 5 apprentis, qui participent activement au déploiement du projet fédéral et au déploiement des politiques sportives.

La structuration peut être visualisée avec l'organigramme disponible sur le site internet fédéral.

En synthèse, la FFA dispose de 3 pôles opérationnels accompagnés par des pôles supports :

Les Pôles Opérationnels :

- Le Pôle Développement des Pratiques et Innovation
- Le Pôle Services aux Clubs et Territoires
- Le Pôle Performance

Accompagnés de 2 services transverses :

- Le service Emploi et Formation
- Le service Compétitions Nationales

Les Pôles de fonctions supports :

- Le Pôle Direction et Relations Institutionnelles
- Le Pôle Marketing, Communication et Partenariats
- Le Pôle Finances et Ressources Humaines

En conclusion, le DTN exprime sa satisfaction à l'idée de collaborer avec l'ensemble des membres récemment élus pour cette nouvelle olympiade.

1. ELECTION DU BUREAU FEDERAL

C. Vandenberghe rappelle l'article 22 des statuts et l'article 31 du règlement intérieur avant de soumettre au vote du comité directeur la composition du bureau fédéral.

- l'article 22 des statuts :

"Après l'élection du président, le comité directeur élit en son sein sur proposition du président, au scrutin secret, pour une durée de quatre ans, son bureau qui est composé de huit membres au moins dont le président nouvellement élu, un secrétaire général et un trésorier. Le

règlement intérieur précise les modalités de l'élection. Il est attribué aux femmes un nombre minimum de sièges en proportion du nombre de licenciées féminines.

À compter du premier renouvellement du comité directeur postérieur au 1er janvier 2024, le bureau comprend obligatoirement les deux représentants de sportifs de haut niveau au comité directeur de la fédération et la différence entre le nombre de femmes et d'hommes n'y est pas supérieure à un."

- l'article 31 du règlement intérieur :

"Élection du bureau : Après l'élection du président, le comité directeur se réunit pour élire, au scrutin secret, son bureau qui est composé de huit membres au moins dont le président nouvellement élu, un secrétaire général, un trésorier, trois vice-présidents et les deux membres du comité directeur représentants des sportifs de haut niveau. Le président propose au comité directeur la liste, répondant aux conditions posées par le premier alinéa, des membres appelés à composer le bureau. Le comité directeur se prononce en bloc en faveur ou en défaveur de cette proposition. Si les votes « pour » sont supérieurs aux votes « contre », le bureau est valablement constitué. A défaut, le président propose une nouvelle liste, qui peut comprendre tout ou partie des noms précédemment proposés et ainsi de suite jusqu'à ce que la composition du bureau soit approuvée par le comité directeur."

Le Président propose la liste suivante :

Christian Vandenberghe	Président
Frédéric Andolfi	Secrétaire Général – Vice-Président Délégué
François Banton	Trésorier général
Sophie Gautier-Guyon	Vice-Présidente en charge des commissions
Jean-Pierre Bremer	Vice-Président en charge du projet sportif et du haut-niveau
Bénédicte Ouvry	Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion
Martine Scotton	Secrétaire Générale Adjointe
Claude Dubouloz	Membre en charge de l'aviron de mer
Guytaine Marchand	Membre en charge du para-aviron et de l'aviron adapté
Hugo Beurey	Membre représentant des sportifs de haut niveau
Jeanne Roche	Membre représentant des sportifs de haut niveau

Un tour de table des membres nommés est effectué.

A. Tollard souligne l'absence de la mention du développement des pratiques dans les titres des membres du bureau fédéral.

Elle rappelle que le bureau était à la parité sur l'ancien mandat et s'étonne que la liste proposée ne reflète pas cet équilibre alors que la FFAviron a travaillé sur un programme «égalité».

Elle déplore également le manque de parité au sein du comité directeur, même si les textes le permettent pendant un an.

Par ailleurs, elle s'interroge sur la nomination de quatre vice-présidents, alors que les textes n'en prévoient que trois.

Enfin, elle demande des précisions sur les prérogatives d'un secrétaire général vice-président délégué, qui n'existe pas encore dans les textes.

C. Vandenberghe confirme qu'il manque effectivement deux femmes au sein du comité directeur, seulement 10 candidatures féminines ayant été soumises pour ces élections.

Une élection est donc prévue avant la fin de l'année 2025 pour compléter le comité directeur et le bureau fédéral.

Il précise qu'un siège au sein du bureau pourra être réservé à une femme élue en 2025.

Concernant les textes, il est stipulé qu'il faut au moins trois vice-présidents, ce qui permet à la FFA d'en avoir quatre. Les prérogatives de chacun seront définies de manière claire lors d'une réunion du bureau fédéral.

JP. Bremer souligne que le développement repose sur de multiples facteurs et s'interroge sur la nécessité de le mentionner explicitement.

F. Andolfi précise que cette responsabilité incombe à tous et également à l'ensemble des commissions.

L. Ronchard déplore qu'aucun poste au sein du bureau fédéral ne soit spécifiquement dédié à l'emploi et à la formation.

C. Vandenberghe répond qu'un service est déjà consacré à cette thématique.

S. Vieilledent confirme que ce sujet est incontournable et qu'il est travaillé depuis 3 ans, sous la dynamique d'un service opérationnel dédié. Néanmoins, il faudra préciser en lien avec les intitulés de chaque membre du bureau fédéral qui intégrera cette thématique au sein du bureau pour cette nouvelle mandature

F. Andolfi précise que ce sujet est intégré dans les missions du Vice Président délégué.

En complément, S. Vieilledent propose qu'une fiche de périmètre soit établie pour chaque membre du bureau fédéral.

M. Pestourie interroge sur l'intégration d'une femme au bureau fédéral et les fonctions qui lui seront attribuées. C. Vandenberghe répond que cela sera envisageable. F. Andolfi précise que cela dépendra de la nécessité de rééquilibrer les missions, en fonction des compétences et des appétences des candidates et dans le respect de nos obligations statutaires et réglementaires.

C. Vandenberghe invite les membres à procéder au vote.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LE BUREAU FÉDÉRAL TEL QUE PROPOSÉ (23 votants/23 présents).

Le Président remercie l'ensemble du comité directeur.

• Intervention du trésorier

F. Banton rappelle que le comité directeur a été destinataire d'informations concernant :

- les modalités de remboursement sont les suivantes (basées sur le document de référence du 24/02/2023) :

- remboursement sur liste d'émargement visée lors de la réunion
- remboursement sur la base kilométrique = Via Michelin – Trajet le plus rapide à 0,20 du km.
- En cas de nécessité d'hébergement, remboursement sur frais réels et présentation de justificatifs dans la limite de 85 euros maximum / nuitée + petit-déjeuner
- Repas : frais réels dans la limite de 19 euros maximum par repas – Déjeuner uniquement

- le tableau des heures de bénévolat : il est nécessaire de compléter à l'issue de chaque réunion (commissions, AG, groupes de travail, formation, arbitrage...) et, ce tout au long de l'année, le tableau recensant les heures de bénévolat au titre de la Fédération Française d'Aviron. Le lien sera transmis.

N. Guyot informe que dans le cadre d'une association loi 1901, l'abandon de frais par un bénévole est possible. Il suffit que celui-ci renonce à se faire rembourser certaines dépenses engagées pour son activité associative (frais de transport, de repas ou d'hébergement). Cela permettrait à la FFA de réduire ses charges.

De plus, il existe des avantages fiscaux dans certains cas comme faire un don financier à l'association, ce don peut ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu d'environ 66 % (sous

réserve de modification de la loi fiscale) du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Si le bénévole abandonne des frais pour l'association, cela constitue un don au sens fiscal et donne droit à une réduction d'impôt.

• **Délégation de signatures**

Puis, dans le cadre de la délégation de signatures, C. Vandenberghe propose les mandataires suivants : Christian Vandenberghe, Président, F. Banton, Trésorier, et Frédéric Andolfi, Secrétaire Général.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (23 votants/23 présents).

C. Vandenberghe remercie le comité directeur, cette décision permet la continuité dans le fonctionnement de la FFA.

• **Délégué fédéral Championnat de France Indoor – 30-31 janvier et 01 février 2025**

Rappel du rôle du délégué fédéral :

Présider la réunion des délégués.

Représenter la FFA tout au long de la manifestation sur l'aspect protocolaire et sportif.

Etre en contact permanent avec l'organisateur.

Etre en contact permanent avec le Comité d'équité.

Etre en contact permanent avec le Président du Jury.

Superviser le protocole en se conformant au cahier des charges.

Etre présent aux réceptions organisées dans le cadre du championnat.

B. Ouvry propose d'assurer cette fonction durant cet événement.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (23 votants/23 présents).

• **Commission des arbitres**

Le Président propose R. Borel à la présidence de la commission des arbitres.

La composition de cette commission sera votée ultérieurement.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (23 votants/23 présents).

• **Coupe des régions**

N. Guyot souhaite que le comité directeur prenne, courant décembre, une décision sur la prise en charge de l'organisation de la Coupe des Régions, à savoir par la ligue AURA ou par la FFA, le lieu et la date.

L. Ronchard rappelle que la restructuration du haut niveau est en cours et qu'il serait préférable d'attendre sa finalisation avant de se prononcer.

JP. Bremer indique qu'aucun changement majeur n'interviendra d'ici janvier. Une réflexion sur une transformation plus profonde sera lancée ultérieurement. Il précise que cet événement est destiné à être festif et ne dépend pas de la participation des internationaux.

L. Ronchard souligne que prendre une décision dès aujourd'hui pourrait constituer un obstacle pour la personne qui prendra la tête de la restructuration.

C. Vandenberghe indique que le bureau fédéral formulera une proposition en prenant en compte le format de l'événement, la prise en charge financière, ainsi que la possibilité d'un partenariat éventuel FFA/CNR pour cette manifestation (hors contrat de partenariat fédéral).

S. Vieilledent partage l'intérêt d'avoir une dynamique inter-régionale à intégrer dans notre calendrier national. Néanmoins, dans le contexte budgétaire actuel, le financement reste une question cruciale. Si l'événement est une coupe des régions, ce sont des décisions qui relèvent

des organisateurs. En revanche, si le projet concerne une Coupe de France, cela relève de la Fédération. Ce dernier point soulève la question de recherche de financement. En ce sens, le timing de réponse de décembre lui semble difficilement tenable.

N. Guyot précise que, pour les ligues, il n'est pas prévu d'organiser deux régates distinctes. Il n'est pas exclu d'aménager la Coupe des Régions en Coupe de France.

Il est décidé que la question de l'organisateur de cet événement sera tranchée lors du comité directeur du 18 janvier 2025, en prenant en compte les éléments suivants :

- si l'événement est une Coupe des Régions, les dates seront fixées par les ligues.
- si l'événement est une Coupe de France, la date sera déterminée par la FFA.

JR. Peltier précise que les ligues peuvent organiser des événements en tenant compte du calendrier national.

Il regrette le positionnement d'un championnat de France senior en octobre suivi d'une Coupe de France.

F. Andolfi précise que tous les athlètes franciliens ayant participé à la Coupe des Régions 2024 ont exprimé leur satisfaction.

Les ligues souhaitent donner les capacités à AURA d'organiser cet événement. Concernant l'impact financier, il faudra mettre à l'équilibre la participation des ligues étrangères et celles des ligues nationales.

A. Tollard indique qu'un événement programmé en octobre permet de remobiliser les catégories les plus jeunes vers un objectif compétitif dès la rentrée.

JP. Bremer précise que, dans la réalité, il ne sera pas possible d'organiser cet événement de la même manière qu'en 2024. Cependant, rien n'empêche de relancer la Coupe des Régions. Une réflexion sera entamée en vue de l'organisation d'une Coupe de France en 2026.

D. Bosquelle indique que les ligues orientent leur stratégie sportive en fonction de cet événement, ce qui rend la date problématique.

• Comité directeur

Les prochaines réunions du comité directeur se tiendront :

- le 16 décembre en visioconférence de 18h à 20h
- le 18 janvier en présentiel à l'hôtel Tulip de Joinville-le-Pont de 10h à 16h

Le bureau fédéral proposera un calendrier des réunions du premier trimestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

Frédéric ANDOLFI
Secrétaire Général
Vice Président Délégué

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues, Direction technique Nationale, Collaborateurs du siège